

# Conditions générales de vente

## Camping La Forêt

### Location emplacement :

Le camping accepte la réservation d'emplacement afin de garantir à ses clients un emplacement le jour de leur arrivée. Cette location d'emplacement est soumise à certaines conditions.

- Les campeurs sont les bienvenus entre 10h et 20h. L'heure de départ maximum est 12h.
- La location de l'emplacement est nominative et ne peut être cédée ou sous-louée. Elle est accompagnée d'un contrat de réservation ainsi que d'un acompte de 80€ (encaissable de suite). Le solde est payable la veille de votre départ. La réservation est considérée comme définitive quand nous avons reçu le contrat complété, signé et accompagné de l'acompte et lorsque nous vous avons envoyé un mail de confirmation.
- Le solde de votre séjour se fera la veille de votre départ.
- Les tarifs indiqués sont nets, y compris les douches chaudes et l'eau chaude.
- Pour toute personne séjournant sur le camping une taxe de séjour, instaurée et tarifiée par la communauté de communes, est applicable au tarif en vigueur au moment du séjour pour les personnes de + de 18 ans.
- Un badge d'accès au Camping, vous sera remis le jour de votre arrivée contre un dépôt de garantie de 100€uros qui vous sera rendu le jour de votre départ (sauf en cas de perte ou de casse), lors de sa restitution, au moment où vous viendrez régler votre séjour.
- Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de votre séjour, en plus ou en moins, doit être signalée le jour de votre arrivée. En cas de déclaration inexacte, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.
- Vous devez nous aviser de tout retard éventuel afin de conserver votre emplacement durant 24 heures. Passé ce délai, le propriétaire se réserve le droit de disposer de l'emplacement.
- En cas d'annulation de votre part, l'acompte ne sera pas remboursé sauf si, nous sommes avertis par écrit, avec justificatif, un mois avant la date d'arrivée prévue. Passé ce délai, l'acompte restera acquis au Camping.
- Si de votre fait, vous quittez votre emplacement aucun remboursement et nous nous réservons le droit de relouer.
- Si de notre fait, vous étiez expulsé du camping pour non-respect du règlement, nous ne procéderons à aucun remboursement et nous nous réservons le droit de relouer.

**-Un départ prématuré** ou une arrivée retardée ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

**-Le client s'engage** à respecter le «règlement intérieur» affiché à l'entrée du camping ainsi qu'à l'accueil.

**-La responsabilité** du camping n'est pas engagée en cas de perte, vol, dommage de quelque nature que ce soit, pendant ou suite à votre séjour. La direction n'est responsable que des objets qui lui ont été confié. Une assurance Responsabilité Civile est obligatoire.

**-Toute modification** du taux de TVA après la confirmation de réservation et avant la fin du séjour sera applicable au prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

**-Les animaux** sont admis sur les emplacements (1 par emplacement et les chiens catégories 1 et 2 ne sont pas admis). Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés. Le carnet de vaccination est obligatoire et doit être à jour. Ils ne doivent pas rester seuls sur l'emplacement.

**-Les visiteurs** sont admis après que la direction en ai été informée et que ces derniers se soient présentés à l'accueil. La personne les recevant devra venir les chercher et le véhicule restera sur le parking. Ils sont sous la responsabilité de la personne qui les reçoit. Aucune redevance ne sera demandée pour la journée. Le nombre de personne par emplacement et locatif est limité à 6. Les visiteurs de la journée n'ont pas accès à la piscine et au tennis.

**-Clause attributive de juridiction** : les litiges éventuels seront de la compétence du Tribunal d'instance de Bergerac.

**-En cas de litige** et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

**-Conformément à l'article L. 152-1** du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons :

**-Voie électronique** : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr),

**-Voie postale** : MEDICYS, 73 Boulevard de Clichy, 75009 Paris

## Location mobil home :

Le camping accepte la réservation d'un mobil home afin de garantir à ses clients un mobil home le jour de leur arrivée. Cette location est soumise à certaines conditions.

**-En Juillet et Août** les locations de mobil home sont du samedi au samedi. Les arrivées se font entre 14 heures et 20 heures. En cas de retard, nous prévenir. Le départ se fait entre 10 heures et 11 heures maximum.

**-Toute location** est nominative et ne peut être cédée ou sous-louée. Toute réservation doit être accompagnée d'un contrat de réservation ainsi que d'un acompte de 25% du prix de la location (encaissable de suite). La réservation est considérée comme définitive quand nous avons reçu le contrat complété, signé et accompagné de l'acompte et lorsque nous vous avons envoyé un mail de confirmation.

**-Le solde** de la location se fera le jour de votre arrivée.

**-Les tarifs** indiqués sont nets.

**-Pour toute personne** séjournant sur le camping une taxe de séjour, instaurée et tarifée par la communauté de communes, est applicable au tarif en vigueur au moment du séjour pour les personnes de + de 18 ans.

**-Un badge d'accès** au Camping vous sera remis le jour de votre arrivée contre un dépôt de garantie de 100€uros. Cette somme vous sera rendue le jour de votre départ (sauf en cas de perte ou de casse) après un contrôle de la location, au moment de votre départ.

**-Toute modification** en plus (nombre de personne) pouvant entraîner une variation du montant de votre séjour, doit être signalée le jour de votre arrivée. En cas de déclaration inexacte, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

**-Vous devez** nous aviser de tout retard éventuel afin de conserver votre emplacement durant 24 heures. Passé ce délai, le propriétaire se réserve le droit de disposer de l'emplacement.

**-En cas d'annulation** de votre part, l'acompte ne sera pas remboursé sauf si nous sommes avertis par écrit, avec justificatif, un mois avant la date d'arrivée prévue. Passé ce délai, l'acompte restera acquis au Camping.

**-Le jour de votre arrivée** vous êtes responsable de l'état des lieux ainsi que de l'inventaire du matériel se trouvant dans la location. Vous devrez nous faire connaître les éléments négatifs ou manquants afin que nous puissions les facturer au locataire précédent. Une caution de 250€uros (somme qui vous est retournée à votre domicile au maximum 10 jours après votre départ et après contrôle de votre successeur) vous est demandée pour toute détérioration éventuelle de votre part dans le mobil home (aménagement, vaisselles, appareils électroménager,.....) ou autour de ce dernier (terrasse,.....).

**-Si de votre fait**, vous quittez votre location aucun remboursement ne sera fait et nous nous réservons le droit de relouer.

**-Si de notre fait**, vous étiez expulsé du camping pour non-respect du règlement, nous ne procéderons à aucun remboursement et nous nous réservons le droit de relouer.

**-Un départ prématuré** ou une arrivée retardée ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

**-Le client s'engage** à respecter le «règlement intérieur» affiché à l'entrée du camping ainsi qu'à l'accueil.

**-La responsabilité** du camping n'est pas engagée en cas de perte, vol, dommage de quelque nature que ce soit, pendant ou suite à votre séjour. La direction n'est responsable que des objets qui lui ont été confié. Une assurance Responsabilité Civile est obligatoire.

**-Toute modification** du taux de TVA après la confirmation de réservation et avant la fin du séjour sera applicable au prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

**-Les animaux** sont admis dans les locatifs (1 par locatif, les chiens catégories 1 et 2 ne sont pas admis). Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés. Le carnet de vaccination est obligatoire et doit être à jour. Ils ne doivent pas rester seuls dans le locatif ni sur la terrasse et ne doivent pas monter sur les banquettes et sur les lits.

**-Les visiteurs** sont admis après que la direction en ai été informée et que ces derniers se soient présentés à l'accueil. La personne les recevant devra venir les chercher et le véhicule restera sur le parking. Ils sont sous la responsabilité de la personne qui les reçoit. Aucune redevance ne sera demandée pour la journée. Le nombre de personne par emplacement et locatif est limité à 6. Les visiteurs de la journée n'ont pas accès à la piscine et au tennis.

**-Clause attributive de juridiction** : les litiges éventuels seront de la compétence du Tribunal d'instance de Bergerac.

**-En cas de litige** et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

**-Conformément à l'article L. 152-1** du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons :

**-Voie électronique** : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr),

**-Voie postale** : MEDICYS, 73 Boulevard de Clichy, 75009 Paris